



Débat public
sur le projet de
liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique

RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE DU DÉBAT

Le 15 janvier, au Grand Palais de Lille, à 20 heures

GILBERT CARRÈRE, président,
et les membres de la commission particulière du débat public

**Présenteront des premiers éléments de conclusion
du débat public sur le projet de liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique.**

*« Dans un délai de deux mois à compter de la clôture du débat public, le président de la Commission nationale du débat public publie un compte-rendu du débat et en dresse le bilan. (...) Le maître d'ouvrage ou la personne responsable du projet décide, dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, par un acte qui est publié, du principe et des conditions de la poursuite du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis au débat public. Cet acte est soumis à la Commission nationale du débat public".
Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Titre IV.*

S'INFORMER ET POSER DES QUESTIONS :

CPDP - Hôtel des Tours, 27, rue des Tours, 59800 Lille - tél : 03 59 57 47 07 – fax : 03 59 57 47 06
guillaume.dewavrin@moser-malt.fr - information@debat-public-amiens-lille-belgique.com
www.debat-public-amiens-lille-belgique.com